



**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
Séance du 5 novembre 2021**

153, Rue Charles Nodier
39570 QUINTIGNY
Tél : 03.84.85.06.98

Mail : mairie.quintigny@orange.fr

Présents :

Mmes Lydia LINARES, Marie-France NICOLAS, Cécile DENISET, Nathalie FORTIN et Lory PRIN
Mrs Jean-Paul MARTIN, Frédéric LAMY, Fabrice HENRY, Rodolphe CAGNE, Jean-Bertrand
BLANCHON,

Absents excusés : Mr Mathieu GELHAYE, pouvoir donné à Mr Jean Paul MARTIN

Secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance
au sein du Conseil Municipal.

Mme Lydia LINARES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir
cette fonction.

VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 0

PREAMBULE :

Le Conseil Municipal souhaite rendre hommage à Mr Marc LOUREAU, ancien conseiller décédé le 4
octobre dernier.

APPROBATION :

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil en date du 3 septembre 2021.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

REGLEMENT CCBHS :

Lecture est faite du nouveau règlement de la Communauté de Communes

DELIBERATION CLECT :

Le détail du calcul de la CLECT pour le périscolaire est portée à la connaissance des conseillers : à
savoir les données du premier semestre 2019 proratisées sur une année de 36 semaines (durée
d'ouverture du périscolaire sur une année scolaire) a été retenu pour la plupart des communes. Les
données pour Quintigny aboutissent à un montant de 3910 euros.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

DELIBERATION ET CONVENTION PETR (urbanisme) :

Les demandes de permis et les déclarations préalables de la commune sont traitées par les services
d'urbanisme du Pays Lédonien moyennant une cotisation pour prestations de services en fonction du
nombre de permis ou de demandes d'autorisation de travaux déposés. Une délibération est à prendre
pour autoriser le maire à signer cette convention.

VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 1

SUBVENTION ADMR DESNES 2021 :

Il est proposé de renouveler la subvention annuelle demandée par l'ADMR pour le même montant à savoir 250 euros.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

Pour info : 88 brioches ont été vendues sur la commune au profit de l'APEI

CONVENTION SDIS- CCBHS :

Chaque commune contribue au budget du SDIS par une cotisation annuelle. Le SDIS souhaite n'établir qu'une facture par Com-Com. Seules les Communauté de Communes Bresse Haute Seille et des Rousses n'ont pas encore validé cette convention. La Com Com versera la cotisation de toutes les communes au SDIS et répartira les quotes-parts à chaque commune par Attribution de Compensation sans changement pour chaque commune.

VOTE : Pour 1 – Contre 0 – Abstention 10

RENOUVELLEMENT BAIL GAEC LE PAPILLON :

La commune possède une parcelle de terre agricole sur la commune de Ruffey, qu'elle loue au GAEC Le Papillon. Le bail est reconduit pour 9 ans avec un loyer de 154.40 euros pour cette année.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

BOIS :

Une délibération est à prendre pour autoriser l'ONF à vendre les sapins malades de la cote Gattaux sur pieds. En effet, les coûts d'exploitation pour une petite surface sont trop élevés. Le lot pourra être mis en vente à la session de décembre

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

Les ventes des chênes (60 m³) et des hêtres (54 m³) ont rapporté 20 000 euros, somme de laquelle il faudra déduire les frais d'abatage, de débardage et la commission perçue par l'ONF.

Les lots pour les 8 affouagistes ont été distribués sur les coupes 22 et 21.

Une offre de 170 euros pour 56 m³ a été faite par une personne de L'Etoile pour la coupe 25

Une proposition a 300 euros a été faite à une personne de Bard pour les 110 m³ de la coupe 30, qui l'a acceptée.

REPAS DES AINES 2021 :

Pour le repas du samedi 27 novembre, les invitations aux aînés, aux membres des commissions, au personnel communal et aux conseillers sont distribuées. 88 personnes sont invitées. La proposition du boucher de Ruffey a été préférée à celle du traiteur La Perrignoise.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le pont du Verger du Sedan ne sera finalement pas refait cette année.
- La benne à verre doit être changée par le SICTOM
- L'équipe verte de la Communauté de Communes doit intervenir pour dégager les arbres sur le sentier des eaux vives

- Un rendez-vous est fixé le 24 novembre avec la Police de l'Eau et la DDT pour examiner l'écoulement du Sedan derrière chez Mr FORTIN et sous la voute chez Mr PORTIER voire en amont.
- A propos du SIAHS : la commune d'Arlay a finalement fait appel de la condamnation. La Cour d'Appel de Nancy sera saisie de l'affaire.
- AJENA et le SIDEC sont venus faire un compte rendu de leurs études sur le système de chauffage à la mairie et à la salle de convivialité. La solution d'une chaudière à granulés en remplacement de la chaudière gaz, éventuellement installée dans l'actuel local du cantonnier pourrait être envisagée
- Les cadeaux de Noël pour les enfants de la commune vont être achetés
- Les fleurs seront enlevées avant la cérémonie du 11 novembre.
- Une remarque sur la vitesse trop élevée de circulation des voitures, tracteurs ou camions dans les rues du village est formulée par un conseiller. D'autre part, le stop au carrefour de la rue du Champ au Loup et de la Souleine n'est pas souvent respecté mais un Cédez le passage ne serait il pas plus judicieux.

La séance est levée à 23h50

Vu pour être affiché le 10 novembre 2021, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A Quintigny, le 10 novembre 2021

Sceau de la mairie



La secrétaire de séance
Lydia LINARES

Le Maire,
Jean-Paul MARTIN